



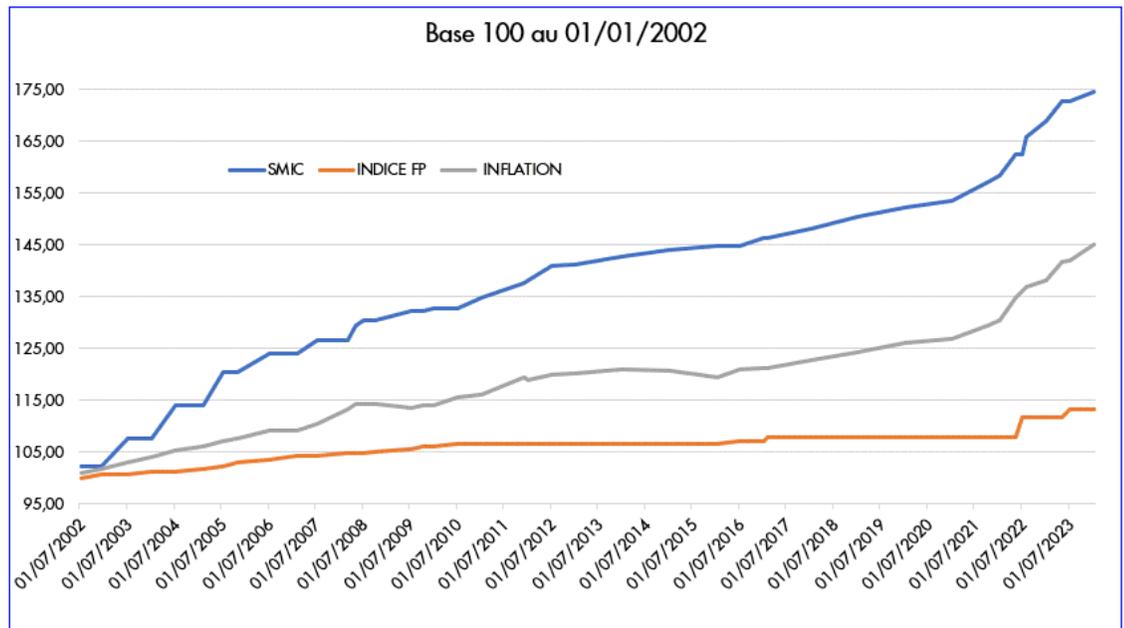
## TOUS SMICARDS ?

C'est un thème, la *smicardisation*, qui revient périodiquement à la une des débats économiques : les travailleurs français sont 17 % à être payés au SMIC contre seulement 12 % il y a trois ans. L'inflation est passée par là, et le taux des prélèvements sur les salaires supérieurs au SMIC découragent les employeurs – et les salariés.

Les plus diplômés sont d'ailleurs de plus en plus tentés par l'expatriation. La France est le deuxième pays au monde, après l'Inde, concerné par ce phénomène : environ 160 000 jeunes diplômés quittent le pays chaque année !

On pourrait croire la fonction publique épargnée par le phénomène de *smicardisation*. Hélas, la situation critique des finances publiques a des conséquences de même nature. Des AESH, dont les salaires sont systématiquement rattrapés à chaque augmentation du SMIC, aux agrégés, certifiés, PLP, et PE qui voient leurs carrières s'éloigner de plus en plus difficilement du salaire minimum, tout le monde est concerné.

Le graphique ci-dessous synthétise les évolutions relatives du SMIC, de l'indice fonction publique, et de l'inflation calculée par l'INSEE depuis 2002.



Le constat est sans appel. Si le SMIC a progressé plus vite que l'inflation sur les 23 dernières années, gagnant environ 20 % de pouvoir d'achat, **l'indice fonction publique, quant à lui, est en très net retard : il perd plus de 20 % de pouvoir d'achat !**

Alors, certes, il y a eu des réformes, un élargissement de l'accès à la hors-classe, et la création de la classe exceptionnelle.

Mais si l'on examine le pouvoir d'achat d'un certifié de la classe normale au 11ème échelon en 2007, indice 658, son pouvoir d'achat de l'époque est analogue à celui d'un collègue à l'échelon 6 de la hors-classe en 2025.

Dans le cas d'un agrégé de la classe normale au 11ème échelon en 2007, indice 821, son pouvoir d'achat de l'époque est à peine inférieur à celui d'un collègue au chevron B2 du dernier échelon de la classe exceptionnelle en 2025 !

.../...

### Éditorial

La prime 93 et les impôts

Retour sur nos congrès

Dates de la paye

Revalorisation nécessaire

Mutations INTRA 2025

Barres INTRA 2024

Directeur de publication

Franck MOULS

6, rue de Beaune

45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur

Veoprint

4, rue de Courcelles

75008 PARIS

Et si l'on s'intéresse aux échelons de début de carrière, c'est pire encore. **Au rythme où vont les choses, avec une perte de l'ordre de 2 % de pouvoir d'achat par an, le traitement d'entrée dans le métier des certifiés sera rattrapé par le SMIC en 2029, et celui des agrégés en 2038 !**

Alors, dans de telles conditions, réduire les vacances d'été des professeurs, comme semble l'envisager avec gravité notre nouveau ministre, l'inénarrable Elisabeth BORNE, est sans doute la priorité pour attirer des candidats aux concours. Travailler plus pour gagner moins : tout un programme !

Loïc VATIN, Président académique



## PRIME DE FIDÉLISATION 93

Lors de la déclaration de vos revenus en mai prochain, vous aurez sans doute intérêt à déclarer cette somme comme un revenu exceptionnel. Le système « du quotient » sera alors appliqué pour le calcul de votre impôt.

Dans votre déclaration n°2042 (déclaration de revenus), vous devrez ôter le montant de la prime de fidélisation du total de vos revenus et déclarer cette somme dans les cases **1AJ** ou **1BJ**. Le montant de la prime doit être déclaré dans le formulaire spécifique n°2042 C (déclaration de revenus complémentaires) et noté dans la case **OXX**.

L'intérêt de la manœuvre est **d'éviter un changement de tranche**, ou au moins d'en limiter l'effet, ainsi que de **limiter la hausse du revenu imposable** de référence.

Aissam KROUNA, Commissaire paritaire



## RETOUR SUR NOS CONGRÈS

Le SNALC a organisé plusieurs congrès sur des thèmes variés : **AESH** et **écriture créative** en novembre, **violence scolaire** en janvier, et enfin un congrès interacadémique Île-de-France consacré aux **professeurs des écoles**.

Tous ces événements ont rencontré un grand succès. Les participants, ravis de l'accueil, du professionnalisme des interventions et de la qualité des échanges, nous l'ont aimablement fait savoir.



D'autres congrès thématiques sont prévus dans les mois à venir, notamment un congrès concernant spécifiquement les **lettres classiques**, discipline dans la tourmente depuis les réformes du collège (2016) et du bac (2020), et un autre concernant la **mobilité** au sein (ou en dehors) de l'Éducation nationale.

Si l'un de ces congrès vous intéresse, ne tardez pas à vous inscrire car les places sont limitées. Vous trouverez systématiquement les formulaires d'inscription sur notre site (<https://snalc-creteil.fr/>).

Estelle MEUNIER, Secrétaire académique

## LE SNALC-CRÉTEIL

<https://snalc-creteil.fr/>

### Président

Loïc VATIN  
☎ 07 82 95 41 42  
✉ [snalc.creteil@gmail.com](mailto:snalc.creteil@gmail.com)

### Vice-Président

Franck MOULS (**PE/AESH/AED**)  
☎ 06 42 23 12 63  
✉ [snalc.mouls@orange.fr](mailto:snalc.mouls@orange.fr)

### Trésorière

Damienne VATIN  
4 rue de Trévis  
75009 Paris

### Gestion académique

Olivier DURAND (**Certifiés**)  
☎ 09 63 65 71 95  
✉ [snalcdurand@orange.fr](mailto:snalcdurand@orange.fr)

### Émilie LOUIS BOUZID (**Agrégés**)

☎ 01 74 50 26 25  
✉ [louisbouzid.snalc@gmail.com](mailto:louisbouzid.snalc@gmail.com)

### Aissam KROUNA (**P.L.P.**)

☎ 06 15 83 07 21  
✉ [snalc93@gmail.com](mailto:snalc93@gmail.com)

### Alain ERDÉLY (**S1**)

☎ 06 73 74 86 19  
✉ [alain.erdely@ac-creteil.fr](mailto:alain.erdely@ac-creteil.fr)

### Premier degré

Wael MAJRI  
☎ 07 50 53 50 03  
✉ [snalc.creteil.pe@gmail.com](mailto:snalc.creteil.pe@gmail.com)

### Contractuels 2d degré

Safia MEDINI  
☎ 06 13 91 62 64  
✉ [medini.safia@gmail.com](mailto:medini.safia@gmail.com)

### A.E.S.H

Merveille CHASTEL  
☎ 06 46 98 50 61  
✉ [snalc.creteil.aesh@gmail.com](mailto:snalc.creteil.aesh@gmail.com)

### A.E.D

Franck MOULS  
☎ 06 42 23 12 63

MOIS DE LA PAYE	DATE DE VIREMENT
MARS	jeudi 27
AVRIL	lundi 28
MAI	mardi 27
JUIN	jeudi 26
JUILLET	mardi 29
AOÛT	mercredi 27
SEPTEMBRE	vendredi 26
OCTOBRE	mardi 29
NOVEMBRE	mercredi 26
DÉCEMBRE	lundi 22

## UNE REVALORISATION NÉCESSAIRE

À l'heure où sont écrites ces lignes, de vifs débats ont lieu à l'Assemblée nationale à propos du budget et du dérapage du déficit public. Sur qui vont porter les hausses d'impôts ou les économies ?

En ce qui concerne les économies, on sait déjà que l'Éducation Nationale est dans le viseur avec des suppressions de postes en vue. À croire qu'il n'y a plus de classes surchargées, plus d'élèves sans enseignant, et que le pays regorge d'un excédent de professeurs des écoles !

On n'oubliera pas un petit peu de *prof-bashing* de la part d'un ancien président de la République qui affirme que **le statut des professeurs des écoles c'est « 24 heures par semaine... six mois de l'année »** !

Et il en rajoute une couche en dodelinant de la tête : « je sais bien qu'il faut préparer les cours... en maternelle grande section – sourire narquois ». Insultant et pitoyable !

Qui oserait, dans un tel contexte parler de la revalorisation des enseignants ? Le SNALC bien sûr, mais pas seulement...



© SNALC - Estelle MEUNIER

Dans un entretien avec l'hebdomadaire *Le Point* (n° 2719 du 12 septembre 2024), M. Jacques de Larosière évoque le salaire des enseignants.

Monsieur de Larosière est un énarque qui a été, entre autres, inspecteur des finances, directeur de cabinet au ministère de l'Économie et des Finances, directeur du FMI, gouverneur de la Banque de France et est aujourd'hui conseiller auprès du président de BNP Paribas.

De prime abord son *curriculum vitae* ne semble pas en faire un ami des fonctionnaires. Sentiment confirmé, lorsque dans l'entretien qu'il accorde au journal, il affirme « proposer une feuille de route pour économiser 200 milliards » et que « cela passe notamment par une réduction de la fonction publique ».

On s'attend donc, en lisant l'article, à une mention toute particulière pour les enseignants. Et on y a droit, mais pas dans le sens que l'on aurait pu croire.

Il nous parle en effet d'une « exception éducative hexagonale » qui est « **la paupérisation des enseignants** ».

« Il y a trente ans, un instituteur débutant était rémunéré 1,8 fois le SMIC et un agrégé 2,3 fois, contre respectivement 1,5 et 1,8 fois aujourd'hui. Il faut les revaloriser. »

Il serait de bon ton que nos ministres et députés suivent ce bon conseil. Il y va non seulement de notre pouvoir d'achat, mais également de l'attractivité du métier.

Que la représentation nationale n'oublie pas que l'avenir de la nation sera bientôt entre les mains de ceux que nous aurons formés. **Revaloriser les enseignants n'est pas seulement une dépense supplémentaire, c'est surtout un investissement. Même Monsieur de Larosière l'affirme !**

Ludovic GELLÉ, Membre du Bureau académique



## MUTATIONS INTRA 2025

Le mouvement INTRA est une période cruciale dans la carrière. Une mutation engage bien souvent les points d'ancienneté accumulés durant de nombreuses années, et a un impact majeur sur les conditions de vie des intéressés.

Or, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 ne permet plus aux syndicats de faire facilement corriger les éventuelles erreurs après la saisie des vœux !

**C'est donc bien avant la fermeture du serveur qu'il faut vous faire conseiller** afin d'élaborer une stratégie fondée sur notre connaissance et notre expérience.

Posez-nous vos questions, faites-nous vérifier vos vœux et vos barèmes... Nos élus et anciens élus, expérimentés, sont là pour vous conseiller. **Contactez-les avant la fermeture du serveur** plutôt qu'après !

Utilisez la **rubrique Mutations** de notre site :

🌟 <https://snalc-creteil.fr>

Vous y trouverez les **cartes** de l'académie, des liens bien utiles, le calendrier à jour du déroulement des opérations ainsi que nos premiers conseils d'ordre général.

Pour une information plus complète et un suivi personnalisé, remplissez notre **fiche de suivi** en ligne en scannant le **QR-code** page suivante avec votre mobile, ou via notre **site internet**, ou encore :

<https://tinyurl.com/cre-intra>

Attention ! Si vous êtes TZR, ou stagiaire, ou entrant dans notre académie, **la saisie des préférences ZR a lieu en même temps que la saisie des vœux sur poste fixe.**

Concernant les TZR, il faut bien veiller à cliquer sur « phase d'ajustement » et non sur « mouvement INTRA ».

Franck MOULS, Vice-Président



# Mutations INTRA

Fiche de suivi en ligne



<https://tinyurl.com/cre-intra>

[snalc.creteil.mutation@gmail.com](mailto:snalc.creteil.mutation@gmail.com)

## BARRES DÉPARTEMENTALES INTRA 2024

Vous trouverez ci-dessous les barres d'entrée de l'an dernier, par discipline et par type d'établissement, dans chacun des trois départements de notre académie. **CLG** = Collège ; **LP** = Lycée Professionnel (y compris SEP) ; **LYCÉE** = tout lycée (y compris SGT) sauf professionnel ; **ZR** = zone de remplacement. Les cases vides correspondent à une absence de poste, et **NC** à un barème non communiqué en raison de la RGPD !

Pour des raisons de place, seules les disciplines les plus courantes sont mentionnées. Pour les autres, consultez notre site académique ou contactez-nous (voir page 2).

**Attention ! Les barres évoluent d'une année sur l'autre. Elles sont données à titre purement indicatif.**

Notez que ces barres résultent non seulement des vœux formulés par les candidats de l'an dernier, mais aussi des postes offerts au mouvement, et surtout des règles de calcul des barèmes issues des LDG Mobilité et de la **circulaire INTRA**.

Cette dernière paraîtra vraisemblablement début mars, et à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ignorons s'il y aura des modifications significatives – c'est peu probable néanmoins.

Enfin, le calendrier des opérations sera disponible sur notre site dès qu'il sera connu, et mis à jour régulièrement.

Disciplines	DEP 77	CLG 77	LYC 77	LP 77	ZR 077	DEP 93	CLG 93	LYC 93	LP 93	ZR 093	DEP 94	CLG 94	LYC 94	LP 94	ZR 094
E0030 EDUCATION	14	14	14	28			14	34	21		14	14	14	28	
L0080 DOC LYCEES	14	14	34			14	14	14	14		14	14	14	14	
L0100 PHILO	48		48		14	71,2		71,2		101	101		101		102
L0201 LETT CLASS	14	14	104			14	14	104			14	14	104		
L0202 LET MODERN	14	14	104		14	14	14	104	158	14	14	14	104		14
L0421 ALLEMAND	14	21	94		14	14	14	34		480,2	14	14	14		
L0422 ANGLAIS	14	14	14		14	14	14	14	104	14	14	14	14		14
L0426 ESPAGNOL	14	14	14		14	14	14	14	14	14	14	14	74	54	14
L1000 HIST. GEO.	14	14	14		14	14	14	54		14	28	28	104		14
L1100 SC.ECO.SOC	14		14		21	185,2		185,2		28	78,2		78,2		28
L1300 MATHS	14	14	104		14	14	14	104		14	14	14	104		14
L1400 TECHNOLOGI	14	14				14	14				14	14			
L1411 SII.ING.CO						NC		NC							
L1412 SII.ING.EL	NC		NC			NC		NC			NC		NC		
L1413 SII.ING.IN											35		35		
L1414 SII.ING.ME	28		28			21		21			28		28		
L1500 PHY.CHIMIE	14	14	41		14	14	14	14		14	14	14	14		14
L1600 S. V. T.	34	34	104		14	34	34	104		14	34	34	111		14
L1700 EDU MUSICA	14	14				14	14				14	14			
L1800 ARTS PLAST	21	21			14	14	14			14	42	42			14
L1900 E. P. S	14	14	54	14	14	34	34	34	34	14	34	34	54	34	14
L7100 BIOCH.BIOL	211,2		211,2			14		14			NC		NC		NC
L7300 SC.&.TEC M	14		14	583		14		14			21		21		14
L8011 ECO.GE.COM	42		42			21		21			21		21		
L8012 ECO.GE.FIN	21		21			21		21			34		34		
L8013 ECO.GE.MK	21		21			14		14			14		14		
P0210 LET.HIS.GE	14		21	14		14		14	14		14		14	14	
P0222 LET ANGLAI	14		14	14		14			14		NC		NC	NC	
P0226 LET ESPAGN	NC			NC		NC			NC		28			28	
P1315 MATH.SC.PH	14		21	14		14			14		14		213	14	